M-313

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 4 novembre 2003, intitulée: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un projet qui devra tenir compte des points suivants:

– la présentation des projets d'aménagement, d'urbanisation ou autres projets d'importance, devra se faire, dans la mesure du possible, en 3D dans certains cas ou sous la forme de vidéosimulation, à l'intention des commissions spécialisées du Conseil municipal;
– l'accessibilité la plus large possible, notamment par le site internet, aux élus, aux habitants de la Ville de Genève, des projets ci-avant visés et, plus généralement, des propositions du Conseil administratif;
– l'étude d'un projet d'installation de projection vidéo au sein de la salle du Grand Conseil, susceptible d'être transmis aux autorités décisionnelles de l'aménagement de ladite salle.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis quelques mois, le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie présente presque régulièrement des projets sous forme de PowerPoint, plus particulièrement les projets de constructions et d'aménagement urbains, utilisant ainsi les moyens les plus modernes de présentation, incluant également des images de synthèse et des montages 3D.

Le Conseil administratif estime que l'utilisation de vidéosimulation doit être réservée à des cas exceptionnels et tient à attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que ce moyen de présentation peut permettre une manipulation du projet qui, dans certains cas, fausse la réalité.

Il estime qu'un travail en maquette sur le support Ville de Genève pour l'impact urbain et de maquette de détail en ce qui concerne la construction et l'aménagement urbain, peuvent permettre une lecture plus juste des projets.

Le Conseil administratif est favorable à une diffusion des projets sur le site internet, toutefois cela requiert un certain nombre de manipulations qui nécessitent du temps et des forces de travail supplémentaires. Le Conseil administratif examinera s'il est opportun dans le cadre du projet de budget 2005 de proposer au Conseil municipal l'engagement d'une ou de deux personnes supplémentaires au service des opérations foncières / information et communication du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

La présentation de projets se faisant en commission, il n'est pas nécessaire que la salle du Grand Conseil soit équipée de matériel vidéo. Par ailleurs, compte tenu de la surcharge du Conseil municipal, le Conseil administratif ne voit pas très bien comment ce dernier trouverait le temps en séance plénière de visionner des projets.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

Le 17 décembre 2003.